

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 29.909 445 Euros
Siège social : 650 avenue Pierre Benoit SAINT PAUL LES DAX (Landes)
RCS Dax 895 750 412

Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2010

PROCES-VERBAL

Le 2 juin 2010 à 15 heures, au centre Condorcet de Pessac (Gironde), les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

La présente Assemblée Générale a fait l'objet d'un avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) en date du 7 avril 2010.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par courrier adressé à leur domicile.

Les actionnaires présents à l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.
L'assemblée est présidée par Monsieur François VITTOZ, Président-Directeur Général.

Le Président ouvre la séance en indiquant que l'étude de la feuille de présence fait apparaître que les actionnaires se présentant avec le plus grand nombre de voix et acceptant d'être scrutateurs sont :

- ELECTRICITE et EAUX de MADAGASCAR (EEM), représentée par M. François GONTIER,
- MEYSSET DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Jean-Luc IMBERTY.

En conséquence, ces actionnaires, qui acceptent, sont appelés à constituer le Bureau.
Celui-ci désigne Jérôme MONTOYA, Directeur Financier du Groupe, comme Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et fait apparaître que l'Assemblée réunit 1 270 577 actions sur les 1 953 757 actions ayant le droit de vote ; les actions présentes disposant de 2 307 374 droits de vote sur un total de droits de vote de 3 175 207.

L'Assemblée représentant plus d'un cinquième des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :

- Statuts de la société
- Rapport annuel de l'exercice
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- Rapports des Commissaires aux Comptes :
 - .. Rapport général,
 - .. Rapport spécial,
 - .. Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration (contrôle interne),
 - .. Rapport sur les comptes consolidés.
- Projets de résolutions

- Liste des actionnaires (arrêtée le seizième jour précédant l'Assemblée)
- Documents de convocation des actionnaires et des Commissaires aux Comptes.

La présente Assemblée a été convoquée conformément aux lois et décrets ; les documents et renseignements devant être mis à la disposition des actionnaires l'ont été pour ceux qui en ont fait la demande.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société et du Groupe durant l'exercice 2009, et sur les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.
- Lecture du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes annuels et des comptes consolidés et autres opérations de l'exercice.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Autorisation donnée à la société d'acheter ses titres.
- Jetons de présence.
- Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et des Commissaires aux comptes suppléant.

La présentation du rapport de gestion de l'exercice 2009 et le rapport du Président sur le contrôle interne se font sous forme de projections qui sont commentées. Elles reprennent les éléments développés dans le rapport annuel. L'exercice 2009 s'est déroulé dans un contexte économique compliqué. La tempête historique Klaus du 24 janvier, et l'incendie de 2008 de Saint Symphorien qui n'a pu redémarrer qu'en mai, ont fortement perturbé l'activité bois. Malgré ces difficultés, l'EBITDA consolidé du groupe s'est maintenu et le taux de marge brute s'est nettement amélioré. Pour un chiffre d'affaires en baisse de 9,3% (56,6M€), le résultat net est positif de 0,4 M€, soit une baisse de 0,9 M€ par rapport à 2008.

En 2009 le financement a été renforcé :

- 140 M€ de crédit syndiqué confirmé et aménagé
- 22 M€ de lignes bilatérales
- 20 M€ prêts bonifiés (stockage tempête) avec différé de remboursement à 3 et 5 ans.

Des produits innovants ont vu le jour dans chaque activité : murs bois, kit isolation par l'extérieur, papiers spécifiques, chaudière biomasse, sacs complexes, impression sur supports spéciaux, éco-produits.

Pour l'activité distribution, la nouvelle plateforme logistique de Val Bréon (77) est un projet créateur de valeur.

Activité récente :

Le chiffre d'affaires se maintient mais les coûts matières s'envolent. Au 1^{er} trimestre, le taux de marge brute et les coûts fixes se tiennent, le BFRE est en ligne avec les objectifs.

Puis le Président commente le communiqué paru la veille concernant le projet de cession de CENPAC à RAJA sous deux conditions suspensives.

Seul acteur intégré de la filière bois/papier en France, Gascogne bénéficie d'un positionnement favorable face aux enjeux du développement durable. Le groupe accélère son repositionnement sur la croissance verte en proposant des produits éco vertueux.

Puis le Président donne la parole au Commissaire aux Comptes.

Monsieur JUNIERES représente le collège des Commissaires aux Comptes ; M. GILLET étant absent et excusé. M. JUNIERES présente les différents rapports et, avec l'autorisation de l'Assemblée, fait un résumé de chacun.

Cette intervention étant terminée, le Président précise qu'il n'a reçu aucune question écrite et ouvre le débat dans la salle.

Il est répondu aux questions posées sur le devenir de la maison de l'académicien Pierre Benoit, propriété où est implanté le siège social du groupe, et à l'impact du dollar sur les comptes.

Puis, le Président propose de passer aux votes des résolutions.

Il est donné toutes explications sur la façon d'utiliser les boîtiers de vote électronique et un vote d'essai est réalisé.

Le Secrétaire donne ensuite lecture des résolutions :

Première résolution.--- L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2009 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice,
- la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de Commerce,
- la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice, approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par une perte de 2 827 829,06 €.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 2 297 854 voix POUR (99,59%), 7 770 voix CONTRE (0,34%) et 1 750 voix ABSTENTION (0,08%).

Deuxième résolution.--- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice de 416 000 euros. Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 2 297 577 voix POUR (99,58%), 7 770 voix CONTRE (0,34%) et 2 027 voix ABSTENTION (0,09%).

Troisième résolution.--- L'Assemblée Générale prend acte du rapport établi par les commissaires aux comptes en application de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 2 297 854 voix POUR (99,59%), 7 770 voix CONTRE (0,34%) et 1 750 voix ABSTENTION (0,08%).

Quatrième résolution.--- L'Assemblée Générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de - 2 827 829,06 €.

Ce résultat majoré du report à nouveau de 8 034 355,20 € s'élève donc à 5 206 526,14 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 5 206 526,14 € en report à nouveau.

Il est rappelé qu'au titre des exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction de 50%		Revenus non éligibles à la réfaction de 50%
	Dividendes	Autres revenus distribués	

2006	3.874.360 € soit 2 € par action		
2007	5 846 049 € soit 3 € par action		
2008	pas de dividendes		

Cette résolution est adoptée par 2 290 105 voix POUR (99,25%), 8 171 voix CONTRE (0,35%) et 9 098 voix ABSTENTION (0,39%).

Cinquième résolution.— L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 199.396 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Gascogne SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre du plan d'épargne d'entreprise ou par attribution d'actions gratuites.

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 90 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution d'actions gratuites, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 17 945 640 €.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée par 2 268 036 voix POUR (98,30%), 36 907 voix CONTRE (1,60%) et 2 431 voix ABSTENTION (0,11%).

Sixième résolution.- L'Assemblée Générale fixe à la somme de 160 000 € le montant des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée par 2 296 781 voix POUR (99,54%), 8 562 voix CONTRE (0,37%) et 2 031 voix ABSTENTION (0,09%).

Septième résolution – L'Assemblée Générale prend acte de la fin des mandats des Commissaires aux Comptes avec la présente assemblée. Elle décide de nommer :

Commissaire aux Comptes titulaire : KPMG Audit IS SAS, domiciliée 3 cours du Triangle – 92939 LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux Comptes suppléant : KPMG Audit ID SAS, domiciliée 3 cours du Triangle – 92939 LA DEFENSE CEDEX

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée par 2 293 238 voix POUR (99,39%), 8 051 voix CONTRE (0,35%) et 6 085 voix ABSTENTION (0,26%).

Huitième résolution – L'Assemblée Générale prend acte de la fin des mandats des Commissaires aux Comptes avec la présente assemblée. Elle décide de nommer :

Commissaire aux Comptes titulaire : DELOITTE et Associés, domiciliée 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-sur-SEINE

Commissaire aux Comptes suppléant : BEAS – Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables, domiciliée 7-9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY-sur-SEINE

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée par 2 297 513 voix POUR (99,57%), 8 111 voix CONTRE (0,35%) et 1 750 voix ABSTENTION (0,08%).

Neuvième résolution.--- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par 2 297 654 voix POUR (99,58%), 7 870 voix CONTRE (0,34%) et 1 850 voix ABSTENTION (0,08%).

Personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

Les Scrutateurs,

Le Président,

Le Secrétaire,

E.E.M.

MEYSSET DEVELOPPEMENT



F. GONTIER



J.L. IMBERTY



F. VITTOZ



J. MONTOYA